



Ma situation personnelle évolue



Membre du groupe
Alliance Offices Habitat

Mon bailleur et moi

VOS DÉMARCHES SELON VOTRE SITUATION

VOUS VOUS MARIEZ



Votre conjoint devient co-titulaire du bail.

À fournir : une copie du livret de famille.

NAISSANCE OU ADOPTION



Votre famille s'agrandit, cela peut modifier vos droits et vos besoins.

À fournir : une copie du livret de famille mis à jour.

VOUS VOUS PACSEZ



Le partenaire peut devenir co-titulaire du bail sur demande.

À fournir : l'attestation de PACS.

DÉCÈS DANS LE FOYER



Le bail peut être transféré ou mis à jour selon la situation familiale.

À fournir : l'acte de décès.

VOUS DIVORCEZ



En cas de divorce, informez Limoges habitat afin de mettre à jour votre dossier. Selon votre situation, il peut être nécessaire de préciser qui reste dans le logement, de modifier le bail ou de signaler votre départ.

À fournir : un justificatif [jugement ou ordonnance].

DÉCLARATIONS À EFFECTUER

Pour tout changement (mariage, PACS, séparation, naissance, décès, ...) :

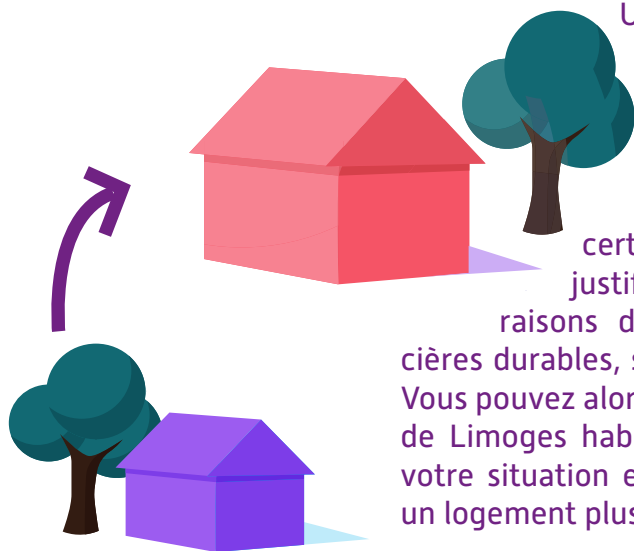


Prévenez rapidement
Limoges habitat par courrier
pour mettre à jour votre bail.



Informez la CAF ou la MSA,
ce qui peut modifier vos
aides au logement.

DEMANDE DE MUTATION



Une demande de mutation peut être envisagée lorsque votre logement ne correspond plus à votre situation. Elle est possible uniquement dans certaines situations et doit être justifiée (évolution familiale, raisons de santé, difficultés financières durables, situation professionnelle...). Vous pouvez alors faire une demande auprès de Limoges habitat. Un conseiller étudiera votre situation et vous accompagnera vers un logement plus adapté.



version web



   Limoges habitat

www.limogeshabitat.fr - 05 55 43 45 00

